

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2016

MAGISTRATS ET CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE - (N° 3200)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL85

présenté par
Mme Untermaier, rapporteure

ARTICLE 16

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« de »,

le mot :

« suivant »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.